



ENSEMBLE SCOLAIRE DU SACRE-COEUR

*Enseignement Catholique sous contrat d'Association avec l'Etat
Ecole-Collège- Lycée*

Ecole : 71 avenue des écoles militaires - 13100 AIX EN PROVENCE

☎ : 04 42 38 43 97 - ✉ secretariat.ecole@sacrecoeuraix.com

Collège : 29, cours des Arts et Métiers -13100 AIX EN PROVENCE

☎ : 04 42 38 03 74 - ✉ secretariat.college@sacrecoeuraix.com

Lycée : 29, rue Manuel - 13100 AIX EN PROVENCE

☎ : 04 42 38 41 32- ✉ : secretariat.lycee@sacrecoeuraix.com

<http://www.sacrecoeuraix.com>

DEMANDE D'INSCRIPTION 2020/2021

N° de dossier :

NOM et Prénom.....

Retour du dossier le:

Rendez-vous le _____ à _____
(cadre réservé à l'établissement)

A nous retourner dûment complété le plus rapidement possible

Documents à joindre

- Les photocopies des évaluations de l'année en cours et des années précédentes.
- La photocopie du livret de famille (parents et enfants).
- 1 lettre de motivation des parents

- 4 photos dont 1 à coller sur la fiche de renseignements (dans le cadre de droite).
- 1 certificat de scolarité
- La photocopie des vaccins
- Le certificat de baptême
- Le projet pastoral, le projet éducatif de l'école et le règlement intérieur joints, retournés signés.
- Un chèque de 50€ correspondant aux frais de gestion (non remboursables)

En cas de séparation, joindre obligatoirement une autorisation manuscrite et signée du 2^{ème} parent.

**LE DOSSIER COMPLET SERA EXAMINE DANS LES MEILLEURS DELAIS
ET RENDEZ-VOUS SERA DONNE PAR TELEPHONE S'IL EST RETENU
LES DOSSIERS INCOMPLETS OU NON CONFORMES NE POURRONT ÊTRE PRIS EN CONSIDERATION.**

Le jour du rendez-vous, vous viendrez accompagné(s) de votre enfant.
Votre enfant présentera son (ses) cahier (s) du jour et les cahiers d'évaluation.
Vous prévoyez 2 versements d'arrhes de 180 et 230 € déductibles de la facture annuelle
(encaissements effectués à 1 mois d'intervalle, sauf accord différent du Chef d'établissement).

Partie réservée à l'établissement (Anamnèse familiale)		Prénoms frères et soeurs	N° ordre enfant :
Date	Points essentiels / scolaire	Goûts - Projets - Désirs	
		P.A.I.	<input type="checkbox"/>
		P.A.P.	<input type="checkbox"/>
Partie réservée à l'établissement			

Date

fin

Récapitulatif des documents à rapporter

- Cette chemise
- La fiche de renseignements complétée recto-verso avec la photo de l'enfant
- Les photocopies des évaluations de l'année en cours et des années précédentes.
- La photocopie du livret de famille (parents et enfants).
- 1 lettre de motivation des **parents (en cas de séparation, autorisation manuscrite du 2^{ème} parent)**
- 4 photos dont 1 à coller sur la fiche de renseignements (dans le cadre de droite).
- 1 certificat de scolarité
- Le projet pastoral, le projet éducatif de l'école et le règlement intérieur joints, retournés signés.
- Un chèque de **50€** correspondant à nos frais d'enregistrement
- La photocopie des vaccins
- Le certificat de baptême



ECOLE PRIVÉE DU SACRÉ-COEUR

Enseignement Catholique sous contrat d'Association avec l'Etat

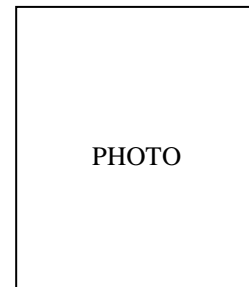
71 avenue des Ecoles Militaires - 13100 - AIX EN PROVENCE

☎ 04 42 38 43 974 - ✉ sacrecoeuraix.ecole@wanadoo.fr

<http://www.sacrecoeuraix.com>

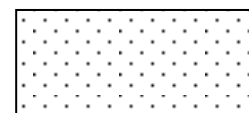
DEMANDE D'INSCRIPTION 2020/2021

J'autorise l'établissement du Sacré-Coeur à utiliser mes données et celles de mes enfants dans un but de gestion administrative et comptable. Les données ne feront pas l'objet d'un traitement commercial et ne seront pas vendues ou cédées à une entreprise tierce.



Classe Demandée :

Régime Demandé : Externe Demi-Pensionnaire



Renseignements concernant l'élève :

NOM - Prénoms

Né(e) le à Dépt
(ville + arrondissement)

Nationalité Religion (facultatif)..... Baptisé(e) le

Activité pratiquée en club ou pas

Allergie particulière OUI NON Laquelle

P.A.I. effectué en 2019/2020 OUI NON Motif

Dossier demandé dans un autre établissement privé sous contrat OUI NON

Etablissements Précédents :

Années scolaires	Classes	Nom, ville et code postal des établissements
2019/2020		
2018/2019		

CLASSE(S) MAINTENUES _____

CLASSE(S) ANTICIPEE(S) _____

➔ Veuillez remplir le verso de cette fiche S.V.P.

Parent 1

Lien avec l'enfant : Père - Mère - Tuteur - Autre
.....
Civilité (Mme M. Mlle) :
NOM :
Prénom :
Nom de jeune fille :
N° Tél portable :
N° Tél bureau :
Email personnel :
Profession :
Adresse domicile :
.....
.....
Tél. domicile : L. R.
Situation familiale :

Parent 2

Lien avec l'enfant : Père - Mère - Tuteur - Autre
.....
Civilité (Mme M. Mlle) :
NOM :
Prénom :
Nom de jeune fille :
N° Tél portable :
N° Tél bureau :
Email personnel :
Profession :
Adresse domicile :
.....
.....
Tél. domicile : L. R.
Situation familiale :

Selon la loi en vigueur, en cas de séparation ou de divorce, l'établissement est tenu d'envoyer les résultats scolaires aux deux parents. Dans le cadre d'une séparation, merci donc de compléter impérativement les informations ci-dessous:

Mode de garde de l'enfant :
Adresse postale de la résidence usuelle de l'enfant :
Madame, Monsieur
Adresse complète
.....
Responsable payeur :

Conjoint du parent 1

Civilité (Mme - M. - Mlle) :
NOM :
Nom de jeune fille :
Prénom :
N° Tél portable :
N° Tél bureau :
Email personnel :
Profession :

Conjoint du parent 2

Civilité (Mme M. Mlle) :
NOM :
Nom de jeune fille :
Prénom :
N° Tél portable :
N° Tél bureau :
Email personnel :
Profession :

Nombre d'enfant(s) à charge :
Nombre d'enfant(s) dans le 2nd degré (collège/lycée) :
Nombre d'enfant(s) scolarisé(s) au **Sacré-Cœur** en **2019/2020** : lycée..... collège..... école.....

Observations :
.....



QUELQUES RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

1 – HORAIRES en 2019/2020

LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI
(sous réserve de changement pour 2020/2021)

<u>MATERNELLE</u>	<u>PRIMAIRE</u>
<p><u>MATIN</u> Ouverture de la porte des Maternelles de 8 H 0 à 8 H 40, puis fermeture du parking</p> <p>Cours de 8 H 40 à 11 H 30</p> <p><u>APRES-MIDI</u> Ouverture des portes à 13 H 15 (Côté secrétariat) Fermeture des portes à 13 h 30</p> <p>Cours de 13 H 30 à 16 H 20 Sortie à 16h20 côté Maternelle</p>	<p><u>MATIN</u> Accueil de 7 H 45 à 8 H 30 puis fermeture du parking</p> <p>Cours de 8 H 30 à 11 H 45</p> <p><u>APRES-MIDI</u> Ouverture des portes à 13 H 15 Fermeture des portes à 13 h 30</p> <p>Cours de 13 h 30 à 16 H 30 Sortie côté Secrétariat à 16h25 CP et CE1 16h30 CE2 Sortie côté Maternelle 16h25 CM1 et 16h30 CM2</p>
<p>Etude surveillée payante de 16 H 30 à 17 H 30 précises : 44 €/mois (FORFAIT 4 JOURS) Garderie payante de 16 H 30 à 17 H 45 précises : 3,5 € /soirée ou 30 €/mois Toute garderie commencée est due</p> <p>ATTENTION : les demandes de changement de mode de garderie se font à chaque trimestre</p>	

2 – INSCRIPTIONS

Toutes les demandes ne pouvant être satisfaites, sont admis en priorité, les frères et sœurs de l'école puis de l'établissement, les élèves du quartier.

Les autres demandes sont acceptées dans la limite des places disponibles.

Toute inscription est soumise à un entretien avec le chef d'établissement de l'École.

Le registre des inscriptions est ouvert à partir du mois d'octobre.

Documents à joindre à la fiche de renseignements

- Les photocopies des évaluations de l'année en cours et des années précédentes.
- La photocopie du livret de famille (parents et enfants).
- 1 lettre de motivation des parents
- 4 photos dont 1 à coller sur la fiche de renseignements (dans le cadre de droite).
- 1 certificat de scolarité de l'année en cours
- Le projet pastoral, le projet éducatif de l'école et le règlement intérieur joints, retournés signés..
- Un chèque de 50€ correspondant aux frais d'enregistrement à l'ordre de l'OGEC du SACRE-COEUR

En cas de séparation, joindre obligatoirement une autorisation manuscrite et signée du 2^{ème} parent.

**LE DOSSIER COMPLET SERA EXAMINE DANS LES MEILLEURS DELAIS
ET RENDEZ-VOUS SERA DONNE PAR TELEPHONE S'IL EST RETENU**

LES DOSSIERS INCOMPLETS OU NON CONFORMES NE POURRONT ÊTRE PRIS EN CONSIDERATION.

TOURNEZ S.V.P.

Le jour du rendez-vous, vous viendrez accompagné(s) de votre enfant.

Votre enfant présentera son (ses) cahier(s) du jour et les cahiers d'évaluation.
Vous prévoyez 2 versements d'arrhes de 180 € et 230 € déductibles de la facture annuelle (encaissements effectués à 1 mois d'intervalle, sauf accord différent du Chef d'établissement).

4 – TARIFS – COTISATIONS

Les tarifs sont révisés annuellement par le Conseil d'Administration de l'OGEC.
Diverses cotisations sont réservées à des organismes extérieurs : APECAD – APELSCO....

MONTANT DE LA SCOLARITE

(à titre indicatif pour 2018/2019 sous réserve de changement pour 2019/2020)

SCOLARITE ANNUELLE :	905 €
½ PENSION ANNUELLE	975 €

TOTAL	1 880 €

Pour les anciens élèves :

- Versement effectué en février/mars 2020 lors de l'acompte de réinscription et encaissé courant juin,

Pour les nouveaux élèves :

- Les 2 acomptes de 180 € et de 230 € (460 € au total) qui seront encaissés, le premier à l'inscription et le deuxième au 1^{er} juin.

Pour tous :

- La facture pour l'année est établie en octobre
- Vous avez plusieurs possibilités de régler le solde :
 - En 7 fois par prélèvement bancaire le 10 de chaque mois de novembre à mai
 - En 3 fois par carte bancaire (sur Ecole Directe) au 15/11, au 15/02 et au 15/04
 - A défaut par chèque en 3 fois au 15/11, au 15/02 et au 15/04

L'établissement pratique des prix dégressifs à partir du 3^{ème} enfant.

AUTRES CONTRIBUTIONS pour l'année 2020/2021 (sous réserve de changement pour 2020/2021)

- Sorties pédagogiques, spectacles, intervenants, etc., 46 € /an
- Classes de découvertes selon les projets
- Fichiers élèves selon les classes
- Photos, etc.

NOTRE MISSION

L'école maternelle et primaire du Sacré-Cœur est un établissement catholique qui accueille tous les enfants, quelle que soit leur origine sociale, culturelle et religieuse afin de les préparer à entrer avec succès en classe de sixième. Notre association avec un collège nous permet d'assurer cet objectif. Une politique de soutien appropriée aux difficultés scolaires que peuvent traverser les enfants est organisée. Le recours à des spécialistes extérieurs est proposé aux parents lorsque la nécessité s'en fait sentir.

NOTRE CARACTERE PROPRE

Nous voulons préparer tous les enfants à vivre dans un monde où l'autre est différent. Notre école propose aux enfants et à leur famille de vivre la scolarité à partir des valeurs de l'évangile tout en respectant leurs croyances et valeurs. Elle assure à cet effet un éveil religieux dont l'objectif est de faire connaître les fondements de la religion catholique afin de permettre à chacun de faire ses propres choix dans le futur. Les maîtres associeront tous les enfants aux activités religieuses qui ont lieu pendant le temps scolaire. L'école offre également à ceux qui le souhaitent la possibilité de vivre leur foi à travers la préparation aux sacrements.

NOS VALEURS

Les valeurs suivantes guident notre action éducative.

Nous nous engageons à en témoigner et à faire vivre par les enfants :

- Le respect de l'autre dans sa différence ce qui suppose un accueil de celle-ci
- La confiance en la capacité de chacun de grandir et de progresser
- Le partage dans l'amitié, la solidarité et la générosité
- L'autonomie affective et intellectuelle dans le respect des règles de la vie collective
- La rigueur, l'honnêteté intellectuelle, le goût de l'effort et du travail bien fait.

NOTRE AMBITION

Notre ambition est de susciter chez l'enfant le plaisir d'apprendre et de communiquer en tant que lecteur, écrivain et orateur. Il doit arriver, à travers notre formation, à construire et asseoir son propre savoir.

NOTRE ENGAGEMENT

L'enseignant et l'équipe éducative se définissent davantage comme médiateurs entre l'élève et le savoir que comme « émetteur de connaissances ».

Il veillera à :

- Une ouverture sur les cultures étrangères, l'Europe et le Monde
- Personnaliser l'enseignement
- Encourager un cadre de vie agréable et sécurisant
- Intégrer les technologies de communication
- Adapter les horaires au rythme de l'enfant
- Développer son aisance corporelle
- Aider chacun à « découvrir » les méthodes de travail qui lui conviennent le mieux
- Établir des progressions entre les cycles de l'école primaire
- Ce que l'enfant vive concrètement la continuité entre le primaire et le collège

ENSEMBLE

Ceci se réalisera si l'école et la famille contribuent ensemble – en tant que partenaires - à l'épanouissement global de l'enfant.

RIGUEUR PROFESSIONNALISME ECOUTE SOLIDARITE ENGAGEMENT COHERENCE TRANSPARENCE

C. LUCAS
Chef d'Etablissement

Signatures
du père de la mère

Parents de (nom de l'élève)..... classe de

ENSEMBLE SCOLAIRE DU SACRE-COEUR

Enseignement Catholique sous contrat d'Association avec l'Etat

13100 – AIX EN PROVENCE

PROJET EDUCATIF

(texte établi en conseil d'établissement et soumis à l'approbation de la tutelle)

PREAMBULE

Le texte qui suit est le texte de référence de la communauté éducative du Sacré-Cœur d'Aix-en-Provence pour sa mission d'enseignement et d'éducation.

Il s'adresse à tous les membres de la communauté éducative, c'est-à-dire tous ceux qui participent à la vie et au fonctionnement de l'établissement (personnels, enseignants, élèves, parents, membres des associations de gestion ou propriétaire, des anciens élèves, comme tout bénévole intervenant dans et pour l'établissement).

Conformément aux statuts de l'Enseignement Catholique, il est l'expression des valeurs qui fondent les choix et l'action de la communauté éducative "en référence explicite à l'Evangile et dans le respect des orientations générales" données par la tutelle (l'autorité diocésaine) et par le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique.

1. Notre projet s'appuie sur l'Evangile.
2. Dans ses préoccupations et ses comportements ainsi que dans les structures pédagogiques et administratives, la communauté éducative du Sacré-Cœur veut accorder à la personne de tout élève la première place.
3. Elle cherche à tout mettre en œuvre pour développer et reconnaître la réussite personnelle de tous ses membres, leurs qualités, leurs aptitudes et leurs compétences. Cette réussite personnelle doit inclure toutes les dimensions humaines, en particulier, les dimensions sociale et spirituelle.
4. Pour y tendre, le Sacré-Cœur se donne pour mission de développer l'autonomie, le sens de la responsabilité et de la solidarité, en valorisant le respect mutuel, la générosité et le don de soi.
5. Communauté chrétienne, le Sacré-Cœur assure une catéchèse et favorise l'expression de la foi catholique. Elle fera de son mieux pour faire pressentir à tous le mystère de la transcendance du Dieu de l'Evangile. Lié à son diocèse, le Sacré-Cœur est partenaire des autres communautés d'Eglise, établissements catholiques, paroisses, etc... et ouvert aux autres religions.
6. La réussite personnelle avec toutes ses composantes intellectuelles, relationnelles, spirituelles est donc la visée poursuivie. Dans le cas où cette réussite serait entravée par des difficultés de tous ordres, la communauté met en œuvre tous les moyens en son pouvoir pour remédier à ces situations d'échec.
7. Si l'établissement doit malgré tout se séparer d'un élève, toutes les précautions sont prises pour lui assurer la possibilité de réussir dans d'autres conditions.
8. Le présent projet éducatif, sous sa forme actuelle, fonde les développements de tout projet d'établissement, pastoral, pédagogique ou culturel qui en assurera la concrétisation.

ENSEMBLE SCOLAIRE DU SACRE-COEUR

Enseignement Catholique sous contrat d'Association avec l'Etat

13100 - AIX EN PROVENCE

PROJET PASTORAL

Présenté et modifié en Conseil d'établissement le 25 mai 2010

Le Sacré-Cœur, établissement catholique d'enseignement, établit son projet pastoral en fonction des buts que lui assignent à la fois son projet éducatif et son appartenance à l'enseignement diocésain d'Aix-Digne ainsi qu'au diocèse.

Le **conseil pastoral**, dont la composition est donnée en annexe, est le lieu privilégié où se conduit la réflexion sur les grands axes du projet pastoral.

Le **bureau** de ce conseil décide des actions annuelles ou pluriannuelles satisfaisant aux axes dégagés et les met en place.

Le projet pastoral de l'établissement s'adresse à toute la communauté du Sacré-Cœur en cherchant à contribuer à la réflexion de chacun dans son parcours personnel. Aussi se décline-t-il sur trois «niveaux», sans idée de cloisonnement :

- l'ensemble de la communauté,
- la part chrétienne de la communauté,
- la part engagée de la communauté chrétienne.

A L'ensemble de la communauté

La communauté est constituée de tous ceux qui participent à la vie du Sacré-Cœur quelles que soient leurs convictions ou leurs croyances.

- 1 Souhaitant que l'Évangile soit le plus possible au cœur de sa vie, le Sacré-Cœur souhaite porter ses efforts :
 - en terme d'éducation, sur la part faite à l'autre,
 - en terme de pédagogie, sur le traitement de l'erreur,
 - en terme de culture, sur la culture religieuse.
- 2 Il voudrait également que, nourri de la générosité inscrite au projet éducatif, l'altruisme soit une qualité proposée à tous ceux qui y vivent et que ses élèves y soient éduqués. Aussi favorisera-t-il des engagements «caritatifs» inscrits dans une durée, tant au sein de l'établissement (soutien ou tutorat intergénérationnel), qu'à l'extérieur (campagnes de Carême, solidarités, etc.)
- 3 Conscient que la société moderne est moins imprégnée de culture chrétienne, il cherchera à proposer à tout nouveau membre de la communauté adulte des temps de «mise à jour» de ses connaissances bibliques, évangéliques ou religieuses.
- 4 Sachant que l'ignorance peut être source de malentendus, il veut veiller à la construction d'une véritable culture religieuse du primaire au BTS.
- 5 Souhaitant que chaque élève ait à cœur de réfléchir au sens qu'il veut donner à sa vie, il favorisera la mise en place en cycle terminal d'une réflexion éthique propre aux enjeux de chaque voie de formation, par exemple sous forme d'un colloque annuel dont la préparation mêlera enseignants, intervenants extérieurs et élèves.

B Les chrétiens dans la communauté

- 1 La catéchèse est proposée à tous les élèves.
A l'école et au collège, elle est inscrite dans l'emploi du temps des élèves. Au Lycée, elle se fait à l'occasion des célébrations et des temps forts.
- 2 Les célébrations qui se déroulent sur le temps scolaire (école, 3° - lycée) suspendent l'avancée des cours afin de rendre l'eucharistie accessible à tous. Ces temps de célébration sont l'occasion d'une catéchèse de l'Eucharistie.
- 3 Pour laisser à l'institution sa responsabilité, devant l'Eglise, de force de proposition, et à chaque personne sa part d'engagement personnel libre et responsable dans l'approfondissement de sa foi, les temps forts et les pèlerinages empiètent sur le temps scolaire et le temps libre des élèves. Les enseignants veillent à ne pas sanctionner l'absence des élèves au retour des temps forts et des pèlerinages.
- 4 La préparation aux sacrements de l'initiation et à celui de la réconciliation se fait en interne, mais leur célébration se fait aussi souvent que possible en paroisse (en lien avec les prêtres de référence nommés par notre Evêque).
- 5 Aussi souvent que possible, quand un intervenant extérieur est invité à témoigner de sa foi et de ses engagements, le Sacré-Cœur essaiera d'en offrir la rencontre non seulement aux élèves, mais aussi à la plus large part des membres de la communauté.

C Les chrétiens engagés

- 1 Il s'agit aussi bien de ceux qui sont actifs à l'intérieur de l'établissement que de ceux des personnels du Sacré-Cœur ou de ses familles qui s'engagent dans d'autres structures ou dans leurs paroisses. D'eux viennent la dynamique et la vigueur des propositions faites par le Sacré-Cœur.
- 2 Ils sont, bien sûr, les bienvenus dans l'animation des groupes de catéchèse comme dans l'accompagnement des temps forts, des préparations aux sacrements, des pèlerinages, dans la présence auprès des lycéens durant la pause de midi, dans l'accueil des collégiens au bureau des APS, etc.
- 3 Il leur est proposé en début d'année, un temps de «re-création», de réflexion, de formation et de partage, de même qu'en fin d'année un temps de bilan et d'action de grâce.
- 4 Le présent projet dessine les contours des actions en cours et à venir de l'établissement en terme de pastorale. En tant que projet, il est révisable au regard de l'expérience.

C. LUCAS

Chef d'Etablissement

Signatures

du père

de la mère

Parents de (nom de l'élève)..... classe de



ÉCOLE PRIVÉE DU SACRÉ CŒUR
71 avenue des écoles militaires
13100 AIX-EN-PROVENCE

REGLEMENT INTERIEUR DES CLASSES MATERNELLES ET PRIMAIRES

L'École ne peut se substituer à la famille.

L'ÉDUCATION EST LE RÔLE PRIMORDIAL DES PARENTS.

Ce règlement est à lire attentivement. C'est un **CONTRAT D'ÉDUCATION** entre **L'ÉCOLE** et la **FAMILLE**.

Toutes deux restent bien sûr libres de ne pas le renouveler lors de la réinscription. Les parents qui ont inscrit leur enfant dans cet établissement acceptent de ce fait les règles de la Vie Scolaire telles qu'elles sont précisées ci-après

I – ORGANISATION DE L'ÉCOLE

1. HORAIRES

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

Ouverture et fermeture des portes de l'École

Primaire : De 7 H 45 à 8 H 30 et sortie à 11 H 45
De 13 H 15 à 13 H 30 et sortie à 16 H 30
et sortie échelonnée à partir de 16 H 20

Maternelle De 8 H 30 à 8 H 40 et sortie à 11 H 30
De 13 H 15 à 13 H 30 et sortie à 16 H 20

Ouverture et fermeture du grand portail

De 7 H 45 à 8 H 40 et de 16 H 00 à 18 H 00

Garderie-du soir payante : de 16 H 45 à 17 H 45

Etude surveillée payante : de 16 H 30 à 17 H 30
(du CE 2 au CM2)

1

ENTRÉES : Les élèves du primaire doivent arriver à l'école **10 minutes avant** (c'est-à-dire 8 H 20 et 13 H 20) et ne peuvent en repartir qu'à la fin de la journée (demi-pensionnaires) ou de la demi-journée (externes).

A la sonnerie, les élèves se rangent par classe, dans la cour de récréation. Ils ne doivent absolument pas se rendre dans leur classe sans être accompagnés de leur enseignant. La circulation dans les couloirs et les escaliers se fait sans courir, pour des raisons évidentes de sécurité.

Rappel : Des retards répétés donneront lieu à des sanctions

L'accès aux classes primaires est **réserve aux élèves et interdit aux parents** (y compris pour la Grande Section de Maternelle).

Les parents ne sont pas autorisés à accompagner leur enfant dans la classe si celui-ci est en retard.

SORTIES: Aux heures normales de sortie, les enfants ne pourront être confiés qu'aux parents ou aux personnes désignées par ceux-ci en début d'année.

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, toute sortie de l'école sans autorisation, pendant les heures de cours, de récréation ou de demi-pension, est formellement interdite ; le non-respect de cette règle constitue une faute très grave qui sera signalée aux parents dans les plus brefs délais (si possible par téléphone) et sera sanctionnée.

2. SÉCURITÉ AUX ABORDS DU PARKING

La circulation sur le parking de l'école n'est pas aisée, aussi, pour des raisons de sécurité, les parents sont priés de stationner au parc de la Torse.

Responsabilité des parents

Les parents sont constamment responsables de leurs enfants, et, dès qu'ils sont présents dans l'enceinte de l'établissement, c'est à eux de prendre en charge la surveillance de leur enfant.

- **Pour les Maternelles** : Les adultes qui accompagnent ou viennent chercher des enfants doivent constamment **les tenir par la main**.
- **Pour les Primaires** : Les élèves sortent le midi et le soir sous **LA SURVEILLANCE** de chaque enseignant (côté portillon secrétariat). En l'absence des parents ou accompagnateurs ils reviennent sur la cour de l'École et attendent devant le secrétariat.

2

3. LES ABSENCES - RETARDS - SORTIES EXCEPTIONNELLES

ABSENCES : Quand un élève est retenu chez lui par une indisposition, les parents préviennent immédiatement par téléphone au secrétariat de l'école. Mais un appel téléphonique ne saurait être un justificatif ; **il faut un écrit daté et signé par les parents**. En cas d'absences non signalées, prolongées, non motivées, l'école se doit d'en informer les services académiques (au bout de 4 demi-journées).

En cas de maladie infectieuse (Rubéole, Coqueluche, Varicelle, Oreillons etc...) ou contagieuse (Conjonctivite, Herpès etc...) nous vous demandons de nous prévenir et de fournir un certificat de non contagion délivré par votre médecin au retour à l'école de votre enfant.

Les enseignants ne sont pas habilités à donner de médicaments aux enfants et les enfants ne peuvent pas s'auto-médicamenter. C'est une responsabilité de parents à assumer en dehors des heures scolaires.

□ **Classes primaires** : Après une absence de plus de 48 heures pour maladie, un certificat médical est indispensable. En cas d'absences non signalées, prolongées, non motivées, l'école se doit d'en informer les services académiques (au bout de 4 demi-journées).

□ **Classes maternelles** : Un enfant inscrit est tenu de fréquenter l'école régulièrement. En cas de maladie, prévenir l'école par téléphone et ramener un certificat médical. Dans le cas d'une trop longue absence non motivée, l'élève sera rayé de l'école.

Congés : Le calendrier est communiqué assez tôt pour que chacun prenne ses dispositions donc, aucune dérogation de départ anticipé ou de retour tardif ne sera accordée.

RETARDS :

Les retards accidentels ou répétés doivent être justifiés par écrit.

Les retardataires perturbent la classe.

L'élève qui arrive en retard doit se présenter au secrétariat pour obtenir l'autorisation d'entrer en classe et les parents en seront sévèrement avertis pour leur négligence répétée. L'élève ira faire son travail dans une autre classe. Si les retards devenaient systématiques l'élève ne serait plus accepté à l'école pendant cette ½ journée.

SORTIES EXCEPTIONNELLES

➤ Les parents sont autorisés à venir chercher un enfant sur le temps scolaire pour les seuls rendez-vous chez l'orthophoniste ou le psychologue mais dans la mesure du possible, pour le bien de votre enfant, nous vous demandons de prendre les rendez-vous en dehors des heures scolaires

➤ Pour toute sortie exceptionnelle (maladies...) pensez à signer la **décharge au Secrétariat** ou auprès de l'enseignant.

3

4. DEMI-PENSION, GARDERIE et ETUDE SURVEILLÉE

La cantine est un service rendu aux parents. Tout comportement de l'élève qui ne serait pas conforme aux règles de la vie scolaire dans le cadre du service de demi-pension et d'interclasse (entre 11 H 45 et 13 H 30) pourra donner lieu à une mesure d'exclusion de la cantine d'une semaine (après avertissement sur le cahier de liaison), l'élève n'étant alors admis qu'en qualité d'externe.

Il en va de même pour la garderie de 16 H 45 à 17 H 45 ou l'étude surveillée de 16 H 45 à 17 H 30.

Pour les élèves demi-pensionnaires, en cas d'absence, la cantine leur sera remboursée à partir de 8 repas consécutifs non pris, en fournissant une photocopie du certificat médical.

5. LIVRES ET FOURNITURES DE BASE

- Fin juin, une liste des fournitures personnelles et le dossier définitif vous sera remis en fonction de la classe
- Les livres et les fichiers sont distribués en classe dès la Rentrée scolaire
- Un état des livres prêtés sera établi à la fin de l'année scolaire..
- Les fichiers individuels sont achetés par l'École et mis au 1^{er} trimestre sur la facture annuelle

6. **HYGIENE**: les parents veilleront à la bonne hygiène des enfants. Tous cas de pédiculose (poux) signalé doit être traité sous peine d'éviction scolaire.

7. PLAN VIGIPIRATE

Ce plan est toujours en vigueur, l'accès à l'École est réservé aux élèves, aux personnels et aux adultes autorisés par la Direction : dans tous les cas, passer par le Secrétariat.

II – LA VIE A L'ÉCOLE

1. L'ÉVEIL RELIGIEUX ou l'ÉVEIL A LA FOI en Maternelle

Il est assuré régulièrement dans les classes de façon adaptée à l'âge des enfants et dans le respect de chacun : nous recommandons aux parents de suivre le travail qui s'y fait.

2. ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

Activités sportives et sorties pédagogiques sont obligatoires pour tous les élèves.

3. AIDE PERSONNALISÉE

Suite à la nouvelle organisation de la semaine scolaire, des temps de soutien sont prévus pour certains élèves sur proposition des professeurs.

4

4. ORGANISATION DES CLASSES

Inutile de faire des lettres de demande, l'organisation des classes est faite chaque année dans l'intérêt des enfants et en concertation avec l'équipe de cycle.

5. ASSURANCES

Nous vous informons avoir souscrit un contrat groupe d'assurance scolaire (individuelle accident uniquement) auprès de Saint Christophe Assurances. Le coût de cette assurance est pris en charge par l'établissement. Nous fournir uniquement l'attestation de responsabilité civile prévue par votre assurance « multirisque habitation » qui reste à votre charge.

III – LES RELATIONS DANS L'ÉCOLE

1. LE SECRÉTARIAT

Ouvert tous les jours scolaires de 8 H 00 à 11 H 45 et de 13 H 30 à 17 H 45.

Tout changement d'adresse, de téléphone, de situation de famille..... est à signaler par écrit au Secrétariat dans les meilleurs délais.

Madame LUCAS, chef d'établissement de l'école, est disponible pour recevoir le jeudi ou le vendredi sur rendez vous.

2. INFORMATIONS AUX PARENTS

➤ Les parents signent régulièrement les cahiers de leurs enfants selon les consignes données par chaque enseignant lors des réunions de classe.

➤ Chaque bimestre, une circulaire fait le point sur les activités de toute l'École. Les parents sont donc priés de la demander régulièrement à leur enfant, puis de la dater et de la signer.

3. RENCONTRE AVEC LES ENSEIGNANTS

Une réunion de classe est prévue dès la rentrée.

Un dialogue Parent / Enseignant est toujours profitable à l'enfant ; aussi les enseignants pourront être consultés, sur rendez-vous.

Le jour du Rendez-vous, ils signalent leur présence au secrétariat où l'enseignant viendra les chercher.

4. LA COMPTABILITÉ

Pour tout ce qui concerne le règlement des frais de scolarité et de demi-pension, s'adresser directement à la COMPTABILITÉ DU SACRÉ-CŒUR 29, cours des Arts et Métiers, ouverte tous les jours sauf le samedi de 8 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 00 à 17 H.00.
T. 04 42 38 03 74

IV – LA DISCIPLINE

1. DISCIPLINE GENERALE

La vie collective n'est possible que si les garanties réciproques reposent sur le respect mutuel des personnes. C'est pourquoi, il ne saurait être admis qu'un élève,

un groupe d'élèves ou même un parent réprimande ou manque de correction à l'égard d'un membre du personnel quel qu'il soit, d'un autre élève ou d'un enseignant : aucune injure, « gros mots », menace et brutalité ne sauraient être tolérés.

2. TENUE

Tous les élèves doivent avoir une tenue simple, correcte, pratique et adaptée à leur statut d'écolier. Tous les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant.

L'équipe éducative est seule juge d'une tenue de bon ton...

3. AUTORISATIONS et INTERDICTIONS

AUTORISATIONS– Seuls sont autorisés sur la cour les jeux ne présentant aucun danger pour les autres : chacun peut s'informer auprès de son enseignant.

En dehors des heures de rentrées et de sorties, les ballons en mousse sont autorisés dans la cour en présence de surveillant pendant les récréations

INTERDICTIONS

- d'amener des chewing-gum ou des sucettes, seuls les bonbons mous sont autorisés aux anniversaires.
- de jouer dans certaines parties de la cour (précisées en début d'année par les enseignants) ou dans les toilettes.
- d'apporter de téléphones portables, des jeux électroniques, MP3, I Pod ou autre du même genre.
- d'apporter des objets dangereux à l'école (couteaux, pétards, briquet, cutter...).
- de pénétrer dans les classes pendant les récréations sans permission des enseignants.
- de jouer avec la terre, les pierres, les branches ou de les lancer.
- de porter des montres qui sonnent.

1. EN CAS DE PERTE OU VOL, L'ÉCOLE DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ

➤ L'école n'est pas responsable des vols, échanges ou disparitions (argent ou objets) qui sont trop souvent le fait de négligence des intéressés.

6

- Les enfants n'apportent à l'École, sous enveloppe au nom et classe de l'enfant, que les sommes d'argent exactes demandées.
- Les objets de valeur : bijoux, jeux, etc... sont à laisser à la maison. Prendre le plus grand soin des appareils dentaires, lunettes.....

V- LES SANCTIONS

Le respect est la 1^{ère} valeur inscrite dans le projet éducatif de l'École du Sacré-Cœur, respect des personnes mais aussi respect des locaux, des jardins et du matériel scolaire.

Vos enfants doivent vivre en société dans le respect des autres en classe, sur la cour, au restaurant scolaire, lors des sorties.....

2. DÉPRÉDATIONS et VIOLENCES

Toute dégradation du matériel ou des locaux (casses, graffitis,...) sera également sanctionnée et les frais de réparation seront à la charge des parents.

3. MANQUE DE TRAVAIL

En cas de refus systématique de participation, le professeur sera habilité à donner un avertissement à l'enfant concerné.

En cas de récidive, le conseil de cycle envisagera une retenue.

4. L'INDISCIPLINE

L'indiscipline, la violence caractérisée, la grossièreté, la malhonnêteté feront l'objet d'une sanction et d'un avertissement. Après concertation en conseil de cycle, la réinscription de l'élève pourra être refusée.

Grâce à ces quelques supports indispensables, nous mettons en œuvre toute notre vigilance pour que vos enfants travaillent dans la sérénité.

Le présent règlement sera lu et expliqué aux élèves de chaque classe primaire.

Les parents en prennent connaissance, en reconnaissent les principes, en avisent leurs enfants, le signent en mentionnant « lu et approuvé ».

Signature
de l'élève

Signature
de la mère du père

7